

Nom	Educap : centre de formation et de remédiation asbl
Adresse des activités	Locaux situés à l'école Notre-Dame des Champs Rue Edith Cavell, 143 - 1180 Uccle
Contact	0496 34 69 49 educap.cfr@gmail.com www.educapcfr.com

L'école de devoirs

L'école de devoirs accueille tous les élèves, de la première à la sixième secondaire. Elle se déroule **les lundi, mardi et jeudi de 15h50 à 17h00**.

L'école de devoirs convient tant à l'élève qui éprouve certaines difficultés qu'à celui qui souhaite uniquement avoir accès à un espace de travail encadré.

Déroulement

Tous les élèves sont réunis dans plusieurs locaux encadrés par des enseignants de différentes branches (les matières sont représentées sur l'ensemble de la semaine).

L'école de devoirs est organisée en deux temps :

- vérification de la tenue des journaux de classe et de l'organisation des cours
- accompagnement de l'élève par des professeurs de branches différentes (néerlandais, anglais, sciences, mathématique, français, étude du milieu, histoire et géographie)

Notre ambition est de fournir à votre enfant un lieu de travail, un endroit où il pourra se concentrer et recevoir des explications ainsi que des conseils au niveau de la méthode de travail.

Avec l'ensemble de l'équipe, nous nous engageons à faire le maximum pour remédier à ses éventuelles difficultés.

Règlement général

L'élève inscrit à l'école de devoirs devra suivre quelques règles de conduite :

- Ponctualité : l'élève doit se présenter à 15h50 dans l'un des locaux de l'école de devoirs (le local de référence est le R42 situé dans la salle des fêtes). Pendant l'école de devoirs, l'élève ne pourra pas quitter les locaux désignés. L'élève veillera donc à manger son quatre heures, boire sa boisson et passer à son casier ou aux toilettes avant le début de l'école de devoirs. **Attention, le CMM n'est pas un lieu encadré par educap, l'élève ne peut donc s'y rendre pendant les sessions d'école de devoirs.**
- Présence : les présences sont prises en début de session. Un sms est ensuite envoyé aux parents/responsables des élèves absents. En cas d'absence ou de départ anticipé, il est impératif que les parents/responsables informent Educap en envoyant un mail (educap.cfr@gmail.com) ou un sms (0496 34 69 49) avant 13h.
- À 15h50, l'élève s'installe calmement dans le local. À l'aide de son journal de classe, il planifie le travail qu'il va effectuer pendant l'école de devoirs. Il peut commencer par travailler les matières dans lesquelles il aurait des difficultés. L'élève aura ainsi le temps de poser ses questions au professeur.
- À l'école de devoirs, l'élève adopte une attitude sérieuse de travail. Il respecte les autres élèves et les professeurs.
- Afin de rester concentrer sur le travail, l'utilisation de GSM, MP3 et autres objets assimilés ne sont pas autorisés.
- Si un élève arrive systématiquement en retard, perturbe le groupe (empêchant ainsi les autres élèves de travailler), n'avertit pas Educap de son absence, quitte le bâtiment sans autorisation, boit ou mange dans les locaux, etc. , Educap se réserve le droit d'annuler son inscription. Les parents recevront au préalable un mail d'avertissement. Si un fait grave devait se produire, Educap se verra exclure l'élève de ses locaux, avec l'obligation qu'un de ses parents /responsables viennent le chercher (avant 17h). En cas d'exclusion, le forfait ne pourra pas être remboursé.

En s'inscrivant, les parents et l'élève déclarent avoir pris connaissance du règlement et l'acceptent.

Merci pour votre confiance accordée à educap pour accompagner votre enfant tout au long de cette année scolaire 2024-2025 !

Dates du premier trimestre

Dates
16, 17, 19 SEPTEMBRE 2024
23, 24, 26 SEPTEMBRE 2024
30 SEPTEMBRE et 1er OCTOBRE 2024
8, 10 OCTOBRE 2024
12 NOVEMBRE 2024
18, 21 NOVEMBRE 2024
25, 26, 28 NOVEMBRE 2024
2, 3, 5 DECEMBRE 2024
9, 10, 12 DECEMBRE 2024

Tarifs

Le prix pour le premier trimestre est de 198 €

Prix pour 2 jours/semaine : 132 €

Ce prix reprend les frais d'encadrement ainsi que l'assurance « accidents corporels »*.

Le paiement s'effectuera sur le compte de l'ASBL educap : **BE58 0017 3599 7579**
(communication : **T1 + nom et prénom de l'enfant**).

Le paiement confirme l'inscription de l'élève à l'école de devoirs.

Le forfait ne pourra être remboursé en cas d'abandon. Les jours non-prestés (absences justifiées ou non / exclusion) ne seront pas déduits du prix. En cas de force majeure, si l'asbl Educap doit suspendre ses activités, les sessions "perdus" seront reportées au trimestre suivant.

* Chaque élève inscrit est couvert par l'assurance « accidents corporels » d'Ethias. L'assurance ne couvre pas les vols ou les dégâts matériels.

L'école de devoirs se déroule de 15h50 à 17h00 dans les locaux désignés. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les actes commis par les élèves en dehors de cet horaire et des locaux désignés.